

1. Concernant la technique dans la salle du Grand Conseil: vous avez désormais des prises électriques à votre disposition au bas de chaque pupitre. Vous pouvez y brancher votre ordinateur portable. Je vous rappelle qu'à la suite de la décision du Bureau, la salle ne dispose pas, pour l'instant, de connexion Internet par système sans fil.

2. Au cours de cette session, le Secrétariat du Grand Conseil fera les essais concernant l'utilisation des écrans et la projection des amendements. Tous les éléments nouveaux concernant la technique vont être mis progressivement en route. L'utilisation des écrans pour la rétroprojection de documents par les député-e-s fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine séance du Bureau. Je vous tiendrai au courant des décisions qui seront prises et vous informe que pour l'instant, elle reste réservée au dépôt d'amendements.

3. En ce qui concerne les langues autorisées durant nos débats en plénum, je vous rappelle que seuls le français et l'allemand sont les langues d'usage. Merci de n'utiliser ni le patois ni le schwyzertütsch, les interprètes n'étant pas formés pour les traduire!

4. Je vous informe également que la traduction simultanée fonctionne dès aujourd'hui. A cet effet, un casque se trouve dans chaque tiroir. Si vous souhaitez bénéficier de la traduction simultanée, vous pouvez aller chercher un boîtier auprès des huissiers. Chaque boîtier est numéroté et correspond au chiffre qui figure sur le tiroir de votre pupitre. Vous en êtes personnellement responsable. Vous pouvez laisser le boîtier dans votre tiroir durant toute la session, les batteries sont prévues pour une durée de 60 à 70 heures. Le dernier jour de la session, le boîtier est à rapporter aux huissiers. Deux mots encore sur le boîtier de la traduction simultanée. Il s'enclenche dès qu'on insère le casque. N'oubliez donc pas d'éteindre votre appareil en fin de séance en enlevant le casque, afin de ne pas le retrouver sans batterie le lendemain matin! Le boîtier a un bouton pour régler le son et un autre pour changer de canal. Le canal 0 correspond à la version originale, c'est-à-dire que vous entendez la voix de la personne qui parle dans la salle. Le canal N° 1 est la traduction en français et le canal N° 2 est la traduction en allemand. Les autres canaux sont vides. Les appareils ne fonctionnent que dans l'enceinte de la salle du Grand Conseil. Merci d'avance de bien vouloir respecter ces quelques consignes.

5. L'introduction de la traduction simultanée modifie un peu les procédures de travail des années précédentes. En effet, les interprètes font un meilleur travail si vous leur faites parvenir vos interventions (pour ceux qui les ont préparées à l'avance). Pour cela, le Secrétariat a préparé un casier vers le bureau des huissiers dans lequel vous pouvez déposer les versions papier de vos interventions. Nous nous chargeons de les transmettre régulièrement aux interprètes dont la cabine est située au deuxième étage de ce bâtiment. Pour les amendements, nous vous demandons également de nous les faire parvenir au plus vite. Bien sûr, ceci n'est pas valable pour les amendements de dernière minute!

Je vous rappelle que les amendements doivent être déposés auprès de la secrétaire générale.

6. Lors des discussions en plénum, je vous rappelle que les député-e-s qui souhaitent intervenir doivent lever la main pour se faire voir du président. Je prends note de leur demande. Ensuite, à l'appel de leur nom, ils se lèvent et accrochent le micro-cravatte à environ une vingtaine de centimètres de leur bouche, l'embout rond tourné vers le haut. Ils finissent leur intervention par «J'ai terminé».

7. Je vous rappelle qu'il est interdit de fumer dans l'ensemble des bâtiments du Grand Conseil, du Secrétariat du Grand Conseil et également dans les salles de conférence. Un cendrier se trouve sur le perron de l'Hôtel cantonal.

8. Pour plus d'information pratique, je renvoie les député-e-s qui n'ont pas pu être présents à la séance d'information aux indications figurant dans le guide parlementaire qui leur a été remis cet après-midi. Je vous invite à le parcourir. Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser à la secrétaire générale ou à la/au secrétaire parlementaire assis-e à ses côtés. En revanche, je vous demande de manière générale de ne pas déranger le-la secrétaire verbalix placé-e à l'extrémité de la tribune, dont le travail demande un suivi constant des débats.

9. Je vous informe encore que la fin de la session est le dernier délai pour qu'un cosignataire puisse reprendre une motion dont l'auteur n'est plus député. Il lui suffit pour cela d'adresser au Secrétariat du Grand Conseil un simple courrier signé en mentionnant le numéro de la motion reprise. La liste des motions et postulats dont les auteurs ne sont plus députés, avec les signatures des cosignataires, a été remise à chaque président-e de groupe en novembre 2006.

Commissions

10. Lors de sa séance du 26 janvier 2007, le Bureau du Grand Conseil a procédé à la nomination de plusieurs commissions.

– D'abord, il a nommé **les 11 membres de la Commission spécialisée des routes et cours d'eau**. Elle est présidée par le député Elian Collaud (PDC, BR) et comprend les membres suivants: Heinz Etter (PLR, LA), vice-président, Josef Binz (UDC, SE), Christian Bussard (PDC, GR), Christian Ducotterd (PDC, SC), Josef Fasel (PDC, SE), Joe Genoud (UDC, VE), René Kolly (PLR, SC), Christa Mutter (ACG, FV), Martine Remy (PS, GR) et Nicolas Rime (PS, GR). Le Bureau l'a chargée de l'examen du **projet de décret N° 306 relatif à un crédit d'engagement additionnel pour le subventionnement des travaux et ouvrages de protection des eaux**.

Ensuite, il a procédé à la nomination de deux commissions ordinaires.

– La première est composée de 9 membres et a été chargée d'examiner le **projet de loi N° 274 relatif à la sécurité alimentaire**. Elle est présidée par la députée Françoise Morel (PS, GL) et composée des membres suivants: Albert Bachmann (PLR, BR), Jacques Bourgeois (PLR, SC), Dominique Butty (PDC, GL), Bruno Fasel (ACG, SE), Denis Grandjean (PDC, VE), Ursula Krattinger (PS, SE), Nicolas Lauper (PDC, SC), Roger Schuwey (UDC, GR).

– La seconde commission est composée de 11 membres et a été chargée de l'examen du **projet de loi N° 302 relatif à l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière**. Elle est présidée par la députée Marie-Thérèse Weber-Gobet (ACG, SE) et composée des membres suivants: Moritz Boschung (PDC, SE), Christine Bulliard (PDC, SE), Christiane Feldmann (PLR, LA), Nadine Gobet (PLR, GR), Yves Menoud (PDC, GR), Pierre-André Page (UDC, GL), Antoinette Romanens (PS, VE), Jean-Pierre Siggen (PDC, FV), Katharina Thalmann-Bolz (UDC, LA) et Martin Tschopp (PS, SE).

Le Bureau a également attribué:

– à la Commission des naturalisations le **projet de loi N° 287 modifiant la loi sur le droit de cité fribourgeois**.

– à la Commission des finances et de gestion le **projet de décret N° 289 relatif au crédit d'engagement prévu par la loi sur la promotion économique pour la période 2007–2011**,

le **projet de décret N° 301 relatif au subventionnement de la salle de spectacles des Grand-Places, à Fribourg**,

le **projet de décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2006**, et

le **projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux d'assainissement de bâtiments universitaires de Miséricorde (bibliothèques et mensa)**. Ce dernier projet a été attribué à la CFG à la suite d'une demande tardive de la Direction de l'instruction publique. Le Bureau a décidé de nommer la CFG afin de répondre à la demande de la Direction d'examiner ce projet au plus vite, de sorte qu'il puisse être traité à la session de mars.

Communications (suite)

11. En automne 2006, une enquête a été menée auprès des parlements cantonaux sur l'utilité de la création d'une Conférence des parlements cantonaux. Le but de réunir au moins 18 cantons derrière l'idée d'une collaboration institutionnalisée n'a pas été atteint. Cependant, le groupe de travail pour la Conférence des parlements cantonaux suggère la création d'une Communauté d'intérêts ayant pour but la mise sur pied d'une plate-forme d'information pour tous les parlements cantonaux. Le Bureau du Grand Conseil, dans sa séance du 1^{er} mars 2007, a décidé de créer un groupe de travail pour examiner l'utilité d'une telle Communauté d'intérêt. Ce groupe, composé des dé-

putés suivants: André Ackermann, Solange Berset, Charly Haenni, Pierre-André Page et Benoît Rey, se réunira le 22 mars.

12. Afin d'habituer nos nouveaux collègues au système de vote, nous allons maintenant procéder à un vote fictif. Je vais utiliser la formulation habituelle lors de votes et au moment où je vous dirai «le vote est ouvert», vous aurez 10 secondes pour appuyer sur le bouton vert pour oui ou le bouton rouge pour non. Si vous vous trompez, il suffit d'appuyer une nouvelle fois sur le bouton de votre choix. C'est le dernier bouton actionné dans les 10 secondes qui est pris en compte.

Nous allons voter sur un sujet d'importance. Je demande donc une grande attention: celles et ceux qui sont pour ne pas faire de pause cet après-midi votent vert; celles et ceux qui sont pour qu'une pause n'ait pas lieu cet après-midi votent rouge; le vote est ouvert.

– Vous avez accepté la première alternative par 41 oui, 26 non et 20 abstentions. Merci!

Rapport N° 303 concernant l'expertise actuarielle au 31 décembre 2005 de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg¹

Discussion

Boschung Bruno (PDC/CVP, SE). Die CVP-Fraktion hat mit Interesse vom Bericht über die Resultate der versicherungstechnischen Expertise der Pensionskasse des Staatspersonals per 31. Dezember 2005 Kenntnis genommen und mit Befriedigung festgestellt, dass die Expertise der PK ein im Gesamten gesehen positives Bild attestiert. Nebst dem, dass die Expertise der Kasse attestiert, dass das Gesetz über die PK den eidgenössischen Vorschriften entspricht, und dass das finanzielle Gleichgewicht der Kasse per 31.12.2005 gewährleistet ist, sind folgende Punkte als positiv zu erwähnen:

Zum einen der gesetzliche Deckungsgrad, welcher mit 89% im Vergleich zu anderen öffentlich-rechtlichen Kassen in der Westschweiz zu den besten gehört. In den Jahren 2002 bis 2005 wurde zudem eine gute durchschnittliche Rendite auf dem Vorsorgekapital erzielt, was zu einer beachtlichen Erhöhung des Netto-Vorsorgevermögens geführt hat. Auch gilt zu erwähnen, dass die Versicherten mit einem technischen Zinssatz von 4,5% von einer im Vergleich zu anderen Kassen attraktiven Vermögensrendite profitieren können. Diese Punkte haben auch dazu geführt, dass die Staatsgarantie, das heisst die theoretische Sicherstellung der Differenz zwischen dem Total aller Vorsorgekapitalien und dem Netto-Vorsorgevermögen, im Vergleich zu 2002 einer Abnahme von 102,2 Mio. oder 27% entspricht. Hier gilt zu erwähnen, dass der Stellenwert dieser Staatsgarantie nicht überbewertet werden darf. Wie es auch im Expertenbericht erwähnt wird, ist es hinsichtlich des sicheren Fortbestandes des

¹ Message pp. 168 à 205.